

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN (à partir de la délibération n° 4), Madame ARMAND, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur KARTAL (à partir de la délibération n° 11) Monsieur RICHER (à partir de la délibération n° 4), Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY (à partir de la délibération n° 3), Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Monsieur TOCHE ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SEYTIER (à Madame SONNERY), Monsieur BLANC (à Madame GRIMAL), Monsieur GRANJU (à Monsieur GUEUR).

ABSENTS :

Monsieur BOURDIN jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Monsieur KARTAL jusqu'à la délibération n° 10 incluse
Monsieur RICHER jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET
Monsieur GUERRY jusqu'à la délibération n° 2 incluse

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.04.02 INSTALLATION DE SIX NOUVEAUX ABRIBUS – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 7.5 – Demande de subventions

Vu la délibération n° 2021.03.01 du 25 juin 2021 portant transfert de la compétence transport à la Région Rhône-Alpes : Approbation de la convention de transfert

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230922-DEL_2023_04_02-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Vu la délibération n° 2023.01.01 en date du 24 février 2023 portant sur le transfert de la compétence transport à la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la convention de délégation pour la gestion du réseau urbain TAM en date du 03 avril 2023 ;

Afin de permettre l'installation de six nouveaux abribus, pour un montant de 14 259,60 € TTC, sur le territoire de la Ville d'Ambérieu en Bugey, une demande de subvention sera déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette dernière aurait vocation à prendre en charge 80 % du coût des travaux réalisés pour l'installation d'abris bus aux normes PMR, aux lieux ci-après :

- 1 emplacement (longrine TAM délaissé RD1504) ;
- 1 emplacement (longrine TAM giratoire locomotive) ;
- 2 emplacements (deux longrines TAM Libération (BUT) ;
- 2 emplacements (deux longrines TAM Libération LIDL) ;

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du 19 septembre 2023, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies, lors de sa séance en date du 19 septembre 2023, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 19 septembre 2023, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 29 SEP. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

